

# Réformes des retraites : quelles conséquences pour les personnels du Second Degré ?

Les enseignants du Second degré entrent actuellement dans le métier à plus de 26 ans en moyenne. **La réforme des retraites se traduira pour eux :**

- Tout au long de leur carrière, **par une baisse de rémunération équivalant à une journée de salaire par mois** (correspondant à l'alignement du taux de cotisation sur celui des salariés du secteur privé).
- **Par l'obligation de travailler au minimum jusqu'à 62 ans** (deux années de plus qu'aujourd'hui) pour pouvoir prendre une retraite correspondant à environ la moitié de leur dernier salaire (cf. exemple ci-dessous), le système de la décote diminuant la pension de 5 % par année d'activité manquante.
- **Par l'obligation de travailler jusqu'à 67 ans** (deux années de plus qu'aujourd'hui) **pour échapper à cette décote.**
- **Par une difficulté accrue d'acquiescer la totalité des années d'activités professionnelles exigée pour percevoir une retraite pleine** (41,5 années au lieu de 40,5 actuellement) si bien que même à 67 ans, la plupart d'entre eux ne pourront percevoir une pension complète.

## Cas d'un fonctionnaire né le 1/09/1956 recruté à 25 ans n'ayant connu aucune interruption de sa carrière.

Age d'ouverture des droits à la retraite	Taux de la pension versée par rapport au dernier salaire perçu		
	Avant la réforme de 2003	Après la loi de 2003 Raffarin Fillon	Après la loi de 2010 Fillon-Woerth
A 60 ans	70 %	50,6 %	0
A 62 ans	74%	60,1 %	51,8 %



Accepterez-vous de

**partir en retraite plus vieux, plus pauvre ?**



**Le 23 septembre, tous dans la rue !**

**Retraites : Rien n'est joué ! Imposons nos revendications !**  
**UNE RETRAITE JUSTE, JUSTE UN DROIT !**

**Le 23 septembre 2010**

**Nouvelle mobilisation  
nationale unitaire interprofessionnelle,  
pour être encore plus nombreux  
en grève et dans les rues que le 7 septembre !**

**Cinq lieux de manifestations à 15 h**

**CHALON : Maison des Syndicats**

**MACON : place Genevès**

**Le CREUSOT : L'ALTO**

**MONTCEAU : place de la Mairie**

**PARAY-le-MONIAL : place de la Mairie**

Par notre forte mobilisation, nous pouvons encore faire reculer  
le gouvernement sur son projet inacceptable

**TOUS ENSEMBLE NOUS POUVONS GAGNER**

Le gouvernement et les parlementaires doivent entendre la mobilisation des salariés et répondre  
à leurs revendications pour d'autres choix en matière de retraites, d'emploi et de pouvoir d'achat.

**Notamment sur :**

- le maintien de l'âge légal à 60 ans avec une retraite à taux plein,
- la reconnaissance de la pénibilité,
- la durée de cotisation, notamment avec la prise en compte des années d'études, du chômage non indemnisé... dans le calcul des trimestres,
- la contribution financière des entreprises, des hauts revenus, des revenus du capital,
- une politique volontariste pour l'emploi, dans le privé et dans le public, notamment en direction des jeunes et des seniors.